

L'an deux mil vingt-deux, **le 30 mars à dix-neuf heures trente**, les membres du conseil municipal de la commune du Mesnil au Val se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Evelyne MOUCHEL, Maire.

Etaient présents : M<sup>me</sup> Evelyne MOUCHEL, *Maire*, Mme Pascale COUVREUR, *1<sup>ère</sup> adjointe*, Mmes Myriam CAVRET, Barbara DUBUISSON, Nathalie LUCE, Janique SIMON, Céline VASTEL, Mrs. Rudy ALEXANDRE, Remy CARRIER, Frédéric GOHEL, Marc MAHIER.

Absents excusés : M. Bruno LECONTE *2<sup>ème</sup> adjoint* (pouvoir à Pascale COUVREUR), Patrick LAMBERT (pouvoir à Myriam CAVRET.)

Absent non excusé : David CHOUIPPE

Mme Myriam CAVRET est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 février 2022.

Madame le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour une délibération relative à l'achat de mobilier extérieur.

Autorisation lui est accordée.

### **I- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - Délibération**

Le compte de gestion établi par Madame la trésorière présente les résultats suivants :

- Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2021 : - 357 233.62 €
- Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2021 : + 400 717.00 €

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2021 tel que présenté ci- dessus.

### **II- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021- Délibération**

Madame le maire présente les résultats de fin d'exercice de la commune et quitte la séance :

#### Section de FONCTIONNEMENT

Recettes : 401 028.93 €  
Dépenses : 372 357.34 €

Soit un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2021 de **28 671.59 €**.

Cet excédent s'ajoute à celui de l'année précédente (372 045.41 €) soit un excédent total de **400 717 €**.

Section d'INVESTISSEMENT

Recettes : 288 315.73 €  
Dépenses : 509 572.88 €

Soit un déficit d'investissement sur l'exercice 2021 de – **221 257.15 €**.

Ce déficit s'ajoute au déficit de l'année précédente (-135 976.47 €) soit un déficit total de **357 233 .62 €**

Madame le Maire quitte la salle du Conseil Municipal afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif. Madame Pascale COUVREUR, nommée présidente de séance, demande de s'exprimer sur ce compte.

Le conseil municipal vote ensuite à main levée et **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2021.

**III - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 - Délibération**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 400 717.00 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Résultat de fonctionnement**

A Résultat de l'exercice  
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 28 671.59 €

B Résultats antérieurs reportés  
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 372 045.41 €

**C Résultat à affecter**  
**= A+B (hors restes à réaliser) 400 717.00 €**  
**(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**

D Solde d'exécution d'investissement - 357 233.62 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 236 532.98 €

**F Besoin de financement F =D+E 120 700.64 €**  
**AFFECTATION = C =G+H 400 717.00 €**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 124 275.64 €**  
G = au minimum, couverture du besoin de financement F+3 575 €  
pour affectation complémentaire AC Invest. eaux pluviales 2022

**2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 276 441.36 €**

**DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €**

**IV- VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2022 DES 2 TAXES LOCALES**  
**TAXES FONCIERES BATI ET NON BATI - Délibération**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal  
**DECIDE** de voter les taux des taxes foncières bâti et non bâti, pour l'année 2022, avec les  
taux suivants :

	<b>Taux</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	<b>39.38 %</b>
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	<b>45,13 %</b>

**V - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - Délibération**

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 de la commune, ce document s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement :

- . Dépenses : 625 745 €
- . Recettes : 625 745 €

- Investissement :

- . Dépenses : 1 130 409 €
- . Recettes : 1 130 409 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal  
**ADOpte** le budget primitif 2022 comme présenté ci-dessus.

**VI – DEVIS GROUPE ÉLECTROGENE – Délibération**

Monsieur LÉCONTE a demandé 2 devis pour l'achat d'un groupe électrogène.  
Madame le Maire les présente à l'assemblée.

- PROLIANS NORMANDIE : 1 194.58 € HT
- A.E.D.S Tourlaville : 2 703.87 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité, 7 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions,

**DECIDE** de retenir le devis de la société PROLIANS pour un montant de **1 194.58 € HT**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférent.

### **VII – DEVIS ORDINATEUR PORTABLE – Délibération**

Madame le Maire présente un devis de la société DALTONER pour la fourniture et l'installation d'un ordinateur portable nécessaire aux élus lors des réunions en visioconférence pour un montant de 1 185.23 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir le devis de la société DALTONER pour la fourniture et l'installation d'un ordinateur portable d'un montant de 1 185.23 € HT.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférent.

### **XIII – DEVIS FORMATION ET CRÉATION DU DUERP**

Madame COUVREUR présente un devis relatif à la formation et à la création du DUERP pour les agents communaux.

Monsieur CARRIER se propose d'élaborer ce document sans faire appel à une société extérieure.

### **IX – DEVIS CAVURNES – Délibération**

Madame COUVREUR présente le devis de la société JAUMEAUX-MAZURIER, filiale d'OGF, pour la pose et la fourniture de cavurnes dans le cimetière communal pour un montant renégocié de 3 780.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir le devis de la société JAUMEAUX-MAZURIER pour un montant de 3 780.00 € HT.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les écritures correspondantes.

### **X – RENÉGOCIATION CONTRAT ANTARGAZ – Délibération**

Madame COUVREUR informe les membres du conseil qu'elle a renégocié le contrat souscrit auprès d'ANTARGAZ afin d'obtenir des tarifs plus avantageux à la tonne pour chauffer les locaux de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférent.

### **XI – DEVIS MOBILIER EXTÉRIEUR - Délibération**

Madame COUVREUR présente le devis de la société COMAT&VALCO pour la fourniture de mobilier d'extérieur afin d'aménager la place de village, le city-stade et le lavoir du Hameau Joly d'un montant de 2 990.00 € HT.

**2022-58**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,  
**DECIDE** de retenir le devis de la société COMAT&VALCO pour un montant de 2 990.00 € HT.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les écritures correspondantes.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Le repas du foot aura lieu le 23 avril.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 22h15.